

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

NOUVELLE
FORMULE

7^e édition

12 questions pratiques pour les professionnels de la copropriété

Travaux | Assurances
Vente de lot | Parties communes

Grand témoin

Patrice LEBATTEUX Président d'Honneur de la Chambre
des Experts en Copropriété, avocat honoraire au barreau de Paris

Responsable pédagogique

Jean-Marc ROUX Directeur scientifique des éditions Edilalx,
Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Validation
de
14 heures
de formation

Paris Gare de Lyon

21-22 mars 2024

Également en visio

Un événement

Edilalx
Société d'éditions et de formation
juridiques immobilières

Jeudi 21 mars 2024

8h30 CAFÉ D'ACCUEIL ET ÉMARGEMENT

9h > 12h30 Les travaux au sein de la copropriété**> Comment préparer le vote des travaux ?**

À savoir Le financement ; la mise en concurrence ; l'ordre du jour.
Objectif Être capable de mettre en place la procédure d'adoption des travaux par le syndicat.

> Quelles majorités exiger selon les travaux ?

À savoir Les majorités légales ; les passerelles.
Objectif Être capable de sélectionner les majorités applicables.

> Comment réagir face aux travaux irréguliers ?

À savoir La remise en état ; la prescription extinctive ; la prescription acquisitive.
Objectif Être capable de traiter la question des travaux irréguliers.

> Questions diverses*

Les experts vous répondent



un avocat, **Pierre-Édouard LAGRAULET**,
 avocat au barreau de Paris ;
 un syndic, **Renaud FRANCHET**,
 syndic, administrateur de biens à Lyon.

DÉJEUNER PARTAGÉ

14h > 17h30

Les assurances et la copropriété**> Quelles sont les assurances obligatoires en copropriété ?**

À savoir La responsabilité civile ; la multirisque ; les assurances parties communes ; les assurances parties privées.
Objectif Être capable d'identifier les obligations du syndic et du syndicat en matière d'assurance.

> Comment sélectionner les assureurs ?

À savoir La couverture du risque ; les clauses d'exclusion de garantie ; le devis.
Objectif Être capable de comprendre les propositions des assureurs.

> Comment réagir en cas de sinistre au sein de l'immeuble ?

À savoir La déclaration de sinistre ; le délai ; les contentieux.
Objectif Être capable de traiter la gestion des sinistres.

> Questions diverses*

Les experts vous répondent



un assureur, **Jean-Paul BOUDIGNON**,
 formateur à l'ESI et à l'IMSI, anc. dir. grands comptes chez GALLIAN ;
 un représentant d'une association de copropriétaires,
David RODRIGUES, juriste à la CLCV.

*Vous avez une question à poser ou un cas pratique à présenter ? Les débatteurs vous répondent lors d'un échange animé par Jean-Marc ROUX réservé aux participants en présentiel.

8h30 CAFÉ D'ACCUEIL ET ÉMARGEMENT

9h > 12h30 La vente de lot de copropriété**> Quelles sont obligations du syndic pour le « pré-état daté » et l'état daté ?**

À savoir Les mentions obligatoires ; la rémunération.
Objectif Être capable de préparer la vente en collaboration avec le notaire.

> Le règlement de copropriété peut-il limiter les projets de l'acquéreur ?

À savoir Les clauses restrictives ; le droit de préférence ; l'agrément ; la division de lot.
Objectif Être capable d'identifier les clauses restrictives à la vente dans le règlement de copropriété.

> Comment gérer l'après-vente du lot ?

À savoir La mise à jour de la liste des propriétaires ; l'opposition au paiement du prix.
Objectif Être capable de maîtriser les obligations du syndic après la conclusion de la vente.

> Questions diverses*

Les experts vous répondent



un notaire, **Stéphane LELIÈVRE**, notaire à Maisons-Laffite,
 Président de la Chambre des Experts en Copropriété, [CNEC] ;
 un syndic, **Jean-Luc LIEUTAUD**,
 administrateur de biens à Marseille.

DÉJEUNER PARTAGÉ

14h > 17h30

Les parties communes de la copropriété**> Quelles parties communes peut-on rencontrer ?**

À savoir Les parties communes générales ; les parties communes spéciales ; les parties communes à jouissance privée.
Objectif Être capable d'identifier les différentes catégories de parties communes.

> Comment identifier ou créer les parties communes ?

À savoir Le règlement de copropriété ; la mise en conformité ELAN ; les majorités applicables ; le rôle du géomètre-expert.
Objectif Être capable d'encadrer la mise en place de parties communes « particulières ».

> Quelles sont les conséquences des parties communes sur la gestion du syndicat ?

À savoir La propriété ; les charges ; le droit de vote.
Objectif Être capable d'appréhender les incidences de l'existence de parties communes spéciales ou à jouissance privée.

> Questions diverses*

Les experts vous répondent



un avocat, **Agnès LEBATTEUX**,
 avocat au barreau de Paris ;
 un géomètre, **Denis BRACHET**,
 géomètre-expert (Paris, Lyon), expert judiciaire.

SOIRÉE
THÉÂTRALESOYEZ LES JURÉS DU PREMIER TRIBUNAL DE LA COPROPRIÉTÉ
LE JEUDI 21 MARS 2024 À COMPTER DE 17H30

Avec dans le rôle du juge : Patrice LEBATTEUX ; du copropriétaire : David RODRIGUES ; du syndic : Renaud FRANCHET ; des avocats : Agnès LEBATTEUX, Pierre-Édouard LAGRAULET, Sur un scénario original de Jean-Marc ROUX.